



Ma propriétaire ne déclare pas le bon montant du loyer!

Par **meganef**, le **22/03/2013** à **21:50**

Bonjour,

En me rendant à la CAF aujourd'hui pour un banal papier, la conseillère et moi nous sommes rendues compte que ma propriétaire, et ce depuis que j'occupe ce logement (septembre 2011) déclarait un faux loyer. En effet, je paie chaque mois 480€ hors charge, et celle-ci déclare un loyer de 440€. Lorsque que j'ai dit à ma conseillère que c'était une grosse erreur, elle m'a simplement dit "qu'elle allait faire un mot" et qu'elle "n'était pas sure que cela soit vu ou entendu" ...

Que dois-je faire? Je suis sidérée qu'elle se fasse de l'argent sur le dos d'une étudiante, et je n'ai pas forcément envie d'être indulgente aux vues de certains de ses comportements passés.

Merci.

Par **cocotte1003**, le **23/03/2013** à **08:50**

Bonjour, demander une quittance à votre bailleur, elle doit etre de la somme que vous réglez, cordialement

Par **moisse**, le **23/03/2013** à **10:42**

Je ne suis pas trop au fait des calculs des différentes APL..

Mais en quoi la déclaration de votre bailleur vous porte préjudice d'une part, et en quoi ce bailleur fait du beurre sur votre dos.

A la limite que le fisc soit mécontent je comprendrais..